



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n°10 du 15 avril 2003 - 2 pages - Numéro ordre postal : 29

Agro-météo

Dans de nombreux secteurs, les cultures sont fortement pénalisées par les conditions sèches. En outre, les gelées de la semaine dernière semblent avoir provoqué des dégâts sur certains colzas dans le sud de l'Essonne.

Colza

STADES : boutons séparés (E) à chute des premiers pétales (G1).

Ravageurs

Situation relevée ce lundi :

- plus de charançons de la tige dans les cuvettes. Des larves peuvent s'observer dans certaines tiges éclatées.
- des faibles captures de méligèthes en cuvette (0 à 30), à l'exception de secteurs favorables aux insectes comme en vallée de Seine (Jaulnes, Fontaine le port..) ou de la Marne (Saint Jean les deux Jumeaux) avec plus de 100 méligèthes.
- sur plantes, les infestations restent inférieures à 1-2 méligèthes / plante, sauf quelques cas de fortes attaques : Saint Jean les deux Jumeaux (77) 8,4 / plante pour un colza au stade F1, Fontaine le port (77) 6 / plante et Amponville (77) 9 / plante pour des colzas encore majoritairement au stade E.
- pas de charançons des siliques observés.
- pas de captures de baris.

Pour les méligèthes, la période de plus grande sensibilité est terminée.

Les conditions chaudes prévues vont relancer l'activité des charançons des siliques.

Règles d'intervention :

- colza au stade sensible : premières siliques dépassant 2 cm de longueur,

- observation d'insecte : au moins 1 charançon / 2 plantes.

Un traitement de bordure est suffisant, par contre l'insecte arrivant par vague un renouvellement peut être nécessaire quand les conditions restent favorables à son activité.

Pas de mélange avec le fongicide.

Maladies

Avec la rareté des pluies, le feuillage est sain, mis à part quelques taches de phoma ici ou là. Nous ferons point prochainement sur les nécroses au collet.

Pour le sclérotinia, on est dans un profil assez proche de l'an dernier, avec un démarrage de floraison sous des conditions sèches. Seule petite nuance, un épisode contaminateur de pétales selon notre modèle, lors du passage pluvieux du 1er ou 2 avril, pour les parcelles ayant déjà des pétales à cette date. L'absence annoncée de pluies pour les jours à venir limite le risque.

L'application classique visant le sclérotinia se réalise à la chute des premiers pétales. En période sèche, ce traitement peut être décalé.

Pois - Féverole

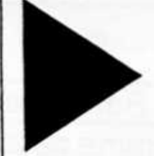
STADES : 3-5 feuilles pour les pois, 4 feuilles pour les féveroles le plus souvent.

Ravageurs

Des thrips sont toujours observés sur pois dans le secteur Larchant - Château Landon (77).

Pour les sitones, la semaine passée a été relativement calme avec le plus souvent moins de 5 encoches par plante sur les deux dernières feuilles étalées. Sur féverole, les niveaux sont toujours un peu plus forts, avec 10-20 encoches sur ces mêmes deux dernières feuilles.

Si la chaleur annoncée se confirme, les sitones devraient devenir très actifs. Une intervention peut être envisagée lorsque l'on atteint 5-10 encoches / feuilles pour les pois, surtout s'ils sont peu poussants. Sur féverole, les conditions particulières de cette année peuvent générer un risque accru par rapport aux années précédentes. Le seuil d'intervention éventuel peut être ré-évalué par rapport à celui du pois.



Céréales

Peu de maladies mais surveiller l'oïdium.

Service Régional de la Protection des Végétaux ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : J. BOULUD

Publication périodique C.P.P.A.P n°0904 B 00536
ISSN n°0767-5542

Tarif individuel 2003 : 65 euros

Blé

STADES : épi 2 cm à 1-2 noeuds.

Maladies

Piétin verse

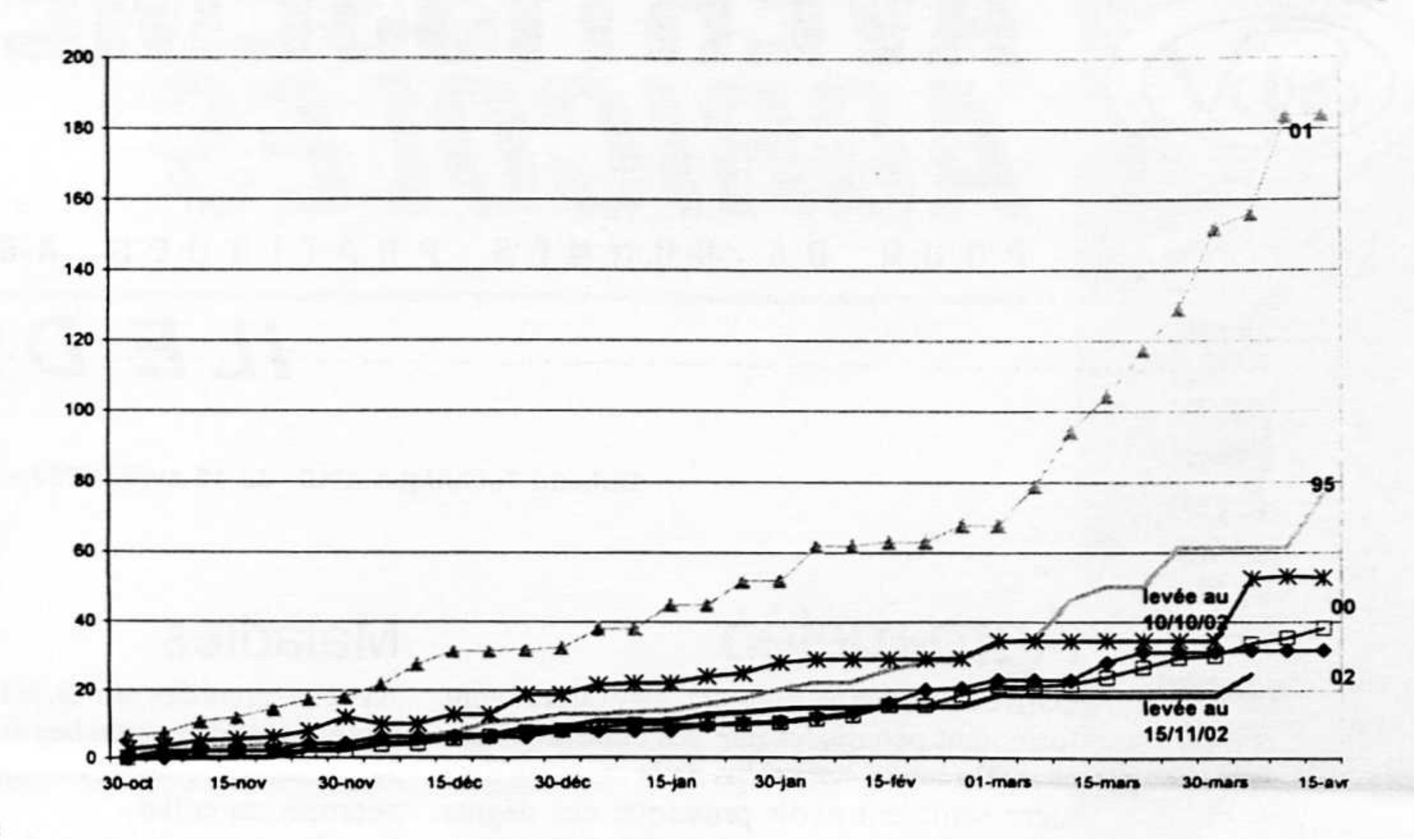
Le potentiel piétin verse qui s'annoncait important suite à l'humidité de l'automne, n'a finalement guère progressé suite aux conditions froides et sèches qui n'ont pas permis des contaminations secondaires fréquentes, susceptibles d'amplifier le niveau de maladie dans les parcelles (deux seuls épisodes contaminateurs depuis début février selon le modèle). La courbe de risque pour des levées précoces est repassée en dessous de celle de 94/95, et en dessous de l'an passé pour des levées tardives (voir graphe).

Le climat peut avoir également limité l'extension de la maladie par la sénescence prématurée de gaines porteuses de piétin suite au gel ou à la sécheresse.

Le risque maladie semble pouvoir être révisé à la baisse. Les notations que nous avons réalisé ces derniers jours sur une centaine de parcelles, indiquent des niveaux d'attaque moyens de l'ordre de 10-15% derrière les principaux précédents (voir tableau ci-dessous). Sachant qu'il n'y a que la dernière contamination en incubation, ces niveaux représentent bien le potentiel maladie des parcelles. Une reprise de la maladie à la prochaine période pluvieuse a de fortes chances de se produire sur des plantes bien développées (1-2 noeuds voir plus ?), avec une nuisibilité plus faible.

En revanche, pour les parcelles sur lesquelles le niveau d'attaque actuel serait > 20% de pieds touchés, une protection contre le piétin verse reste à envisager.

Courbe de risque piétin selon le modèle



Maladies foliaires

La septoriose est cantonnée sur les 4èmes ou 5èmes feuilles actuelles, rarement sur la 3ème. Compte tenu de la quasi absence de contaminations ces dernières semaines, la maladie évoluera peu.

Une intervention fongicide contre la septoriose est prématurée, même à dose réduite de fongicide.

L'oïdium commence à s'observer : présence dans le Val d'Oise (sur TREMIE), et à Jaulnes(77). Cette maladie est à surveiller.

Ravageurs

Rares dégâts de mouche grise, en dépit d'un hiver marqué.

Orge hiver

STADES : épi 2 cm à 2 noeuds passé.

Maladies

Comme sur blé, le pied de cuve maladies (helminthosporiose, rhynchosporiose) est limité le plus souvent aux 4èmes ou 5èmes feuilles actuelles, voire parfois sur la 3ème. L'oïdium en revanche est parfois bien installé, notamment sur ESTEREL comme à Chaumes en Brie (77) et Saint Vrain (91).

Orge de printemps

STADES : 4 feuilles à tallage

Maladies

L'oïdium démarre sur SCARLETT dans le sud Seine et Marne (Episy, Passy / Seine, Egreville..) et dans le Val d'Oise. A surveiller.

Notations piétin verse - parcelles réseau SPV - FREDON

Précédent	Nombre de parcelles	% moyen de pieds touchés	Parcelles les plus touchés (>20%)
Pois	20	12	Vigny (95) 24% Abbeville la Rivière (91) 24% Passy /Seine (77) 40% Ablis (78) 24%
Betterave	9	14	Etampes (91) 36%
Pomme de terre	1	4	
Mais	19	5	
Orge de printemps	1	20	
Colza	28	9	Mons en Montois (77) 24% Touquin (77) 28% Limours (91) 28% St Vrain (91) 24% Chaumes en Brie (77) 24%
Féverole	7	12	Chaumes en Brie (77) 28%
Tournesol	5	10	
Blé (PR22R28)	2	2	
Blé (autres variétés)	20	16	Les Granges le roi (91) 32% Maisse (91) 28% Jaulnes (77) 24% Crécy la Chapelle (77) 24% Jouy le Chatel (77) 28%



Ile de France

R-2003-03

Actualité réglementation

Retrait du parathion

En application d'une décision communautaire, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a décidé du retrait des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant du Parathion-méthyl, pour tous les usages agricoles et non agricoles (Source : J.O n° 74 du 28 mars 2003).

La date limite de vente ou de distribution des préparations contenant du Parathion-méthyl est fixée au **30 avril 2003** et la date limite d'utilisation de ces produits est fixée au **31 décembre 2003**.

Liste des produits phytopharmaceutiques autorisés au 15 février 2003 concernés par la mesure de retrait de la substance active PARATHION-METHYL (source : e-phy)

N° AMM	Nom courant du produit	Détenteur de l'AMM
8200272	VERECAR T	A.D.I.R.H.
6800366	TAXYLONE	BAYER CROPSCIENCE
9800022	CAP HORN	BAYER CROPSCIENCE
8000202	FULKIL	BAYER CROPSCIENCE
5600076	METHYL BLADAN 40	BAYER CROPSCIENCE
8200166	CALLOX 400	CALLIOPE S.A.
6100184	VENTION	CALLIOPE S.A.
8800483	MAXI CAP	CEREXAGRI
9000470	MICROMETHYL	CEREXAGRI
6500059	PARASOUFRE 2	CEREXAGRI
6800369	PARASOUFRE ACARICIDE 1,5	CEREXAGRI
2010068	PENNCAP COLZA	CEREXAGRI
7700279	PENNCAP M	CEREXAGRI
7700577	TUVER ACARICIDE	CEREXAGRI
9600533	NOVAFOS M 40	CHEMINOVA AGRO A/S
9700597	PARASHOOT	CHEMINOVA AGRO A/S
6800318	CHIMAC PAR M	CHIMAC-AGRIPHAR SA
7500770	THIONYL 40	CHIMAC-AGRIPHAR SA
9500481	PARAFOR METHYL	CMPA
7700716	METHYLDOR ACARICIDE D FORT	DELPECH
7900460	METHYLDOR ACARICIDE MIXTE	DELPECH
6200452	METYLDOR	DELPECH
9100048	METYLDOR ACARICIDE LIQUIDE 2	DELPECH
7100036	METYLFOLDOR	DELPECH
7000368	METYLFOLDOR ACARICIDE	DELPECH
8000254	PARADICOFOL	DELPECH
7900021	PARAFOL	DELPECH
7000074	VENTION ACARICIDE 11	DELPECH
8900474	KELTHANE MIXTE	DOW AGROSCIENCES S.A.S
6100393	PARASOUFRE	CEREXAGRI
7200428	PARAMETH 40	L A P A
7000130	QUINOPHOS HUILEUX	BAYER CROPSCIENCE
6600182	YPHOS 40 EL	SIPCAM PHYTEUROP
9200357	SOFEXVER ACARICIDE	SOCIETE OCCITANE DE FABRICATIONS ET DE TECHNOLOGIES
9200353	TRISOFEX ACARICIDE	SOCIETE OCCITANE DE FABRICATIONS ET DE TECHNOLOGIES
7900345	PATHYL	SOFDA

Nouvelles autorisations

Lors du comité d'homologation de février, les principales nouvelles autorisations dans le secteur des grandes cultures sont :

- l'IMPRIMO : association de tefluthrine (17,8 g/l), et d'imidacloprid (400 g/l), pour le traitement des semences de betteraves à la dose de 0,225 l/unité, soit l'équivalent de 0,25 l de FORCE TS et de 0,13 kg de GAUCHO. Les usages autorisés sont : atomaire - blaniule - pégomyie - puceron noir - puceron vert - taupins.

- les extensions d'usage des produits à base de deltaméthrine (DECIS MICRO - PEARL MICRO - SPLIT MICRO - RUITOR) sur les cécidomyies des céréales,

- le BASTION, herbicide céréales à base de fluroxypyr (100 g/l) et de florasulam (2,5 g/l). Autorisé à la dose de 1,8 l/ha sur toutes les céréales d'hiver et de printemps.

Homologation européenne

La directive européenne 91/414 instituant l'homolgation européenne des matières actives a prévu la ré - évaluation de toutes les anciennes substances autorisées avant juillet 1993. Ce long processus (plus de 800 molécules à revoir), prévu initialement sur 10 ans, a pris du retard.

La procédure est désormais accélérée, mais le télescopage entre plusieurs phases peut faire naitre des confusions notamment dans le cas des retraits de produits.

Une première liste de 90 matières actives est en cours de ré-examen depuis 1993. A ce jour (voir tableaux page suivante) :
- 24 molécules ont été ré-inscrites,
- 23 n'ont pas été inscrites (la dernière en date le parathion méthyl),
- 43 sont encore en cours de révision avec une date butoir au 31/12/05.

Il y a ensuite une deuxième liste de près de 150 substances, et une troisième d'environ 400. Plus de 331 d'entre elles n'ont pas été défendues par les sociétés, et vont être retirées du marché. La France est concernée par un peu plus de 110 molécules (liste publiée l'an passé) qui sont interdites à la vente depuis le 1 avril 2003, et utilisables jusqu'au 31 décembre 2003, sauf quelques rares dérogations pour des usages essentiels jusqu'au 31 décembre 2007.

La date limite pour le ré-examen des substances défendues est fixée au 31 décembre 2005.

Service Régional de la Protection des Végétaux - 10 rue du séminaire - 94516 RUNGIS cedex
tél : 01-41-73-48-00 fax : 01-41-73-48-48

P110

Situation des molécules de la première liste de ré-examen européen

MOLECULES RE-INSCRITES

2,4 D	H
2,4 DB	H
amitrole	H
bentazone	H
béta-cyfluthrine	I
cyfluthrine	I
deltaméthrine	I
diquat	H
esfenvalérate	I
éthofumesate	H
fiuroxypyr	H
glyphosate	H
hydrazide maléique	R
imazalil	F
iprodione	F
isoproturon	H
lambda cyhalothrine	I
linuron	H
metsulfuron	H
pendiméthalin	H
pyridate	H
thiabendazole	F
thifensulfuron	H
triasulfuron	H

MOLECULES NON-INSCRITES

acéphate	I
aldicarbe	I
azinphos éthyl	I
bénomyl	F
chlozolinate	F
cyhalothrine	I
dinoterbe	H
DNOC	I
fentine acétate	F
fentine hydroxyde	F
fenvalérate	I
ferbame	F
lindane	I
métalaxyl	F
monolinuron	H
parathion éthyl	I
parathion méthyl	I
perméthrine	I
prophame	H
pyrazophos	F
quintozène	F
tecnazène	F
zinèbe	F

MOLECULES EN ATTENTE

alachlore	H	manèbe	F
alpha-cyperméthrine	I	MCPA	H
amitraze	I	MCPB	H
atrazine *	H	MCPP	H
azimphos méthyl	I	MCPP-P	H
bénalaxyl	F	méthamidophos	I
bromoxynil	H	métirame	F
carbendazime	F	monolinate	H
chlorothalonil	F	paraquat	H
chlorprophame	AG	phenmédiphame	H
chlorpyriphos	I	procymidone	F
chlorpyriphos méthyl	I	propiconazole	F
chlortoluron	H	propinèbe	F
cyperméthrine	I	propyzamide	H
daminozide	R	**simazine ***	H
desmédiphame	H	thiophanate méthyl	F
dinocap	F	thirame	F
endosulfan	I	vinchlozoline	F
fénarimol	F	warfarine	H
fenthion	I	zirame	F
flusilazole	F		
ioxynil	H		
mancozèbe	F		

molécules retirées en France à partir de 2004

:

Dans une prochaine fiche, nous ferons le point sur les nouvelles substances autorisées.